

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **DÉPÔT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE SAGUENAY Le premier projet de règlement adopté par le conseil municipal**

**Saguenay, le 2 novembre 2020** – Le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Saguenay a été déposé et adopté en premier projet de règlement au conseil municipal lors de la séance du lundi 2 novembre. Il s'agit de la première étape du processus en vue de son adoption finale.

« Cet outil essentiel et structurant orientera nos actions et nos décisions au cours des prochaines années, avec une emphase marquée sur le développement durable. Cette révision du schéma résulte d'une démarche de participation citoyenne sans précédent dans laquelle la population a été impliquée à toutes les étapes. C'est un engagement phare du conseil envers la population, la démocratie et notre planète », a déclaré Josée Néron, mairesse de Saguenay.

Le SADR établit les lignes directrices de l'aménagement de l'ensemble du territoire de la Ville. Cette révision est conçue avec un engagement envers le développement durable, en plus d'apporter des ajustements par rapport aux nouvelles tendances en aménagement du territoire. Enfin, elle définit des orientations et des objectifs de planification pour les quinze prochaines années.

Plusieurs activités d'information et de consultations publiques, dans le cadre de la stratégie de participation citoyenne *Saguenay 2035*, ont joué un rôle clé dans l'élaboration de ce premier projet de règlement du SADR.

Suite au dépôt et au vote de lundi, le SADR doit passer par d'autres étapes, notamment l'adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement, une consultation publique et l'adoption finale au conseil municipal, avant d'être mis en vigueur par le gouvernement du Québec.

-30-

**Info :** Service des communications  
Tél. : 418 698-3350